

SEANCE DU 05 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le cinq novembre, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de CRAVANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire.
Date de convocation : 30 Octobre 2020

Nombre de conseillers :

En Exercice : 15

Présents : 13

M.DELARGE P., Maire ; MM ALLAIN J., FRADIN D., MOYÉ : adjoints ;
Mme FRADIN V. M. ALLAIN P., Mme GLODT, M.GANDEMER, Mme FOUCHÉ,
MM. LEROY, DEBLAISE, AUDEBERT, Mme COUDRET.

Absents excusés : MM HANOUILLE, RAPINEL

Secrétaire : Mme FRADIN Véronique

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 15 Octobre 2020

URBANISME : Opposition au transfert de la compétence en matière de PLU à la Communauté de Communes

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) et son article 136,

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Entendu l'exposé du Maire sur les conséquences du transfert automatique aux EPCI, à compter du 1^{er} janvier 2021, de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale,

Vu la possibilité prévue par le II de l'article 136 de la loi ALUR de s'opposer au transfert automatique de la compétence si au moins 25% des communes de la CdC représentant au moins 20% de la population se prononcent contre,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de refuser la prise de compétence, par la Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu.

CONVENTION RELATIVE A L'AIDE FINANCIERE DU DEPARTEMENT (travaux de construction d'une petite halle)

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Département interviendrait au travers du « fonds d'aide à la revitalisation des petites communes » pour financer les travaux de construction d'une petite halle.

Cette subvention représenterait 45 % (40% + 5% majoration pour les commerces) du montant HT de l'opération limité à 73 383 € soit une aide maximale de 33 023€.

Une convention doit être signée par les 2 parties (Département et Commune).

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'aide financière du département de la Charente-Maritime pour les travaux de construction d'une petite halle.
Cette convention précise les modalités de versement de cette subvention ainsi que les engagements respectifs.

CONSTRUCTION D'UN ABRI :

Le Maire informe le conseil municipal que le Département a décidé d'accorder une subvention représentant 30 % du montant HT de l'opération (soit une aide maximale de 10 030 €) pour la construction d'un abri afin de mettre en valeur un ancien pressoir.

BULLETIN MUNICIPAL :

La société qui éditait notre bulletin municipal est en liquidation judiciaire.
Le Maire a pris contact avec l'entreprise Imprim' ton id de Gémovac.
Les différents chapitres à diffuser sont évoqués.
La commission communication doit faire un point rapidement et produire une épreuve.

REHABILITATION DE 2 LOGEMENTS : (Travaux supplémentaires)

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu un devis pour travaux supplémentaires de la part de l'ALM ALLAIN. L'arase bois a été remplacée par une arase béton, il leur a été demandé la reprise des appuis et entourage en pierre.

Le devis s'élève à : 1 528.55 € TTC

Une moins-value de 294.14 € HT sera appliquée au marché de l'entreprise BOUGNOTEAU

Il indique qu'il avait reçu précédemment un devis pour la reprise de la corniche, aménagement de l'entrée du logement 2 et moins value pour la fermeture du passage, l'ensemble pour un montant de 1 370.58 € TTC

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Prend note de l'avenant N°1 de l'ALM ALLAIN pour un montant de 1 142.15 HT soit 1 370.58 € ttc

PREND ACTE de la moins-value de 294.14 € HT soit 352.97 € TTC au marché de l'entreprise BOUGNOTEAU.

AUTORISE le maire à signer l'avenant N°2 de l'ALM ALLAIN pour travaux supplémentaires dont le montant s'élève à 1 273.79 € HT soit 1 528.55 € TTC

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE :

M. le Préfet a transmis une note indiquant que les cérémonies commémoratives devront se dérouler en format restreint, dans le respect des mesures de distanciation physique et du port de masque.

La cérémonie se déroulera à Cravans à 11 h 00 en comité restreint sans public.

La Clique Semussacaise ne pouvant être présente, deux Cravanais joueront d'un instrument au Monument aux Morts afin de respecter au mieux les mesures sanitaires en vigueur.

Le Maire propose de se rendre ensuite au cimetière pour déposer une gerbe au carré du Souvenir des Anciens Combattants.

SUBVENTION :

N'ayant pas la possibilité d'organiser une collecte au profit de l'œuvre nationale du **Bleuet de France** ce 11 Novembre, le Maire propose le versement d'une subvention.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DECIDE

d'autoriser Monsieur le maire à verser une subvention exceptionnelle de **50 €** au profit de l'Office National des Anciens Combattants– article 6574 – Cette somme sera décomptée des « Divers ».

QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire indique avoir reçu en Mairie, le dossier d'information concernant le projet d' une nouvelle station d'antennes relais au 5, route de la Petite Tuilerie.
- Les travaux de reconstruction du pont de « Coicau » sont en cours, ils devraient être terminés pour la fin de l'année.
- Hydrocurage : le maire a demandé des devis pour la réalisation d'hydrocurage. Il est décidé de demander à l'entreprise DEMPURE SARP Sud-Ouest d'intervenir à la boulangerie, le restaurant et selon le temps d'intervention au lotissement du Breuil.
- Les gérants de la boulangerie demandent le changement d'une porte en bois, il sera vérifié sur l'acte à qui incombent ces travaux.
- Restaurant le Petit Gourmand : Suite aux décisions du gouvernement concernant la fermeture des restaurants, M. et Mme Brassaud demandent un report du loyer commercial du mois de novembre, en attendant de connaître les dispositions qui seront mises en places.
Le Conseil Municipal donne son accord.
- CNFPT : suite à la crise sanitaire, le CNFPT a dû annuler des stages en présentiel et en a organisé en format à distance. Parallèlement, les collectivités locales ont fait face à des dépenses imprévues. Le conseil d'administration du CNFPT a décidé de ne pas percevoir deux mois de cotisation (soit novembre et décembre de cette année).
- Les Pellissons : M. le Maire indique qu'il a eu une conversation avec la propriétaire du terrain route des Pépinières, elle s'est engagée à le faire défricher avant la fin novembre.
- Repas des aînés : compte tenu de la situation sanitaire, le repas des aînés ne pourra être organisé au mois de février 2021, il est demandé de réfléchir à ce qui pourrait être fait pour les seniors cravanais et résidents du Domaine. Un listing sera fait pour comptabiliser le nombre de personnes qui seraient concernées.
- Bénigousse : une personne de l'Atelier du Sablier a été missionnée par le Syndicat de la Seudre pour traiter le volet paysager du projet de valorisation de la Bénigousse.
- Travaux à Châtenet : il a été constaté quelques dos d'ânes sur des regards, P.ALLAIN a demandé à l'entreprise présente sur le site de rectifier.
Il reste à réaliser l'électrification du poste de relevage.

La séance est levée à 20 h 45